

Echo de Requeil



Commune de Requeil



www.requeil.fr



Imprimer en respectant l'environnement



REQUEIL

Chers habitants de Requeil,

Je me réjouissais de vous faire découvrir la salle socioculturelle au cours de la cérémonie des vœux 2022. Malheureusement au vu des conditions sanitaires cette visite est repoussée dès que possible.

Les adjoints et les conseillers municipaux se joignent à moi pour vous présenter nos vœux de bonne et heureuse année 2022 !

La première année a été difficile pour les élus. Ils trouvent maintenant leur place au sein du conseil et participent à de nombreuses commissions communales et communautaires. Au cours de cette année Isabelle Papin et Pascal Rohée ont démissionné. Isabelle en juin, a été remplacée par Anthony Ricordeau, (à qui nous souhaitons la bienvenue parmi nous !) et Pascal a démissionné en Décembre, il sera remplacé lors de notre prochain conseil municipal. Même si je le regrette vivement, je respecte leur décision et les remercie pour le travail qu'ils ont accompli.

Pour les agents de la commune, la tâche n'est pas facile non plus, une surcharge de travail souvent occasionnée par des absences (cause maladie). Tout est mis en œuvre pour seconder Nathalie et combler ce manque avec de nouveaux recrutements temporaires. Concernant la Poste, Grâce qui était au guichet a abdiqué pour des raisons personnelles et nous avons mis dans les plus brefs délais une solution de remplacement afin tant bien que mal de satisfaire les usagers, la situation devrait évoluer en Mars.

Je vais être plus positive que l'an dernier face à cette situation sanitaire, puisque les commerces et les associations ont pu, au printemps reprendre des activités malgré quelques contraintes.

L'annulation de beaucoup de fêtes communales ne favorisent pas les échanges conviviaux mais notre comice préparé à la hâte avec Château l'Hermitage a été très apprécié. Agriculteurs, artisans ont permis aux habitants de se retrouver.

La salle socio-culturelle est donc terminée après une année de travaux. Il reste néanmoins la cuisine à équiper, et quelques petites choses à finaliser. Merci à la commission qui sous la houlette de Stéphane Péan a assisté à de nombreuses réunions.

La reprise du bar tabac est en cours, les travaux commencent très prochainement et la réouverture s'annonce pour le début du printemps. Nous allons également nous pencher sur un futur lotissement.

Vous pourrez visualiser sur notre calendrier communal que les associations sont pleines d'idées pour redémarrer les rencontres mais je crains que celles du 1^{er} trimestre ne soient reportées.

En ce début d'année 2022, et au nom de tous les membres du conseil municipal, nous vous adressons nos vœux les plus chaleureux, bonheur, réussite dans vos projets et surtout ce bien si précieux qu'est la santé !

Bonne & Heureuse Année 2022 !

Christiane Martin.



La commission travaux & voirie ainsi que les agents techniques, vous souhaitent une très belle et heureuse année ainsi qu'à vos proches.

L'année 2021 a été une année très importante en charge de travail avec la rénovation de la salle socio-culturelle, le comice, les travaux de voirie et des investissements divers afin de maintenir et améliorer nos infrastructures.

Ce fût aussi une année exceptionnelle avec la hausse des coûts des matériaux, des délais d'exécution et d'organisation à cause de la COVID19 dans de nombreux domaines et on peut se satisfaire d'avoir lancé les travaux de la nouvelle salle avant toutes ces contraintes, ce qui nous a permis de réaliser le projet à terme dans sa globalité.

Nous tenons à remercier nos agents, Sébastien et Franck pour leur travail, leur investissement et leur participation aux améliorations pour que notre village reste toujours un village propre et fleuri. L'équipe sera renforcée en début d'année avec le recrutement d'un nouvel agent.

L'année 2022, sera encore une année d'investissement importante aussi bien humaine que financière, avec la rénovation du Bar/Tabac, le projet de MAM, l'aménagement périphérique de la salle socio-culturelle et de la place de la Mairie, le lancement du projet de la nouvelle cité.

La commission se réunira prochainement pour les orientations d'investissements et fonctionnements afin de préparer le budget 2022.

Stéphane Péan, 1^{er} Adjoint.

Commission travaux



En ce début d'année, je vous renouvelle mes vœux les plus chaleureux, qu'elle soit belle, douce et vous apporte le bonheur, la réussite dans vos projets avec une excellente santé.

Un début de mandat qui a débuté avec la crise sanitaire et qui se poursuit à ce jour. Les protocoles sanitaires à l'école se sont succédés les uns après les autres.

Faire face à l'épidémie a demandé du personnel supplémentaire, il a fallu renforcer l'entretien des locaux, organiser la circulation et le non brassage des groupes d'enfants. Organiser la mise en place de l'accueil et de la restauration tous les mercredis du centre de loisirs.

Instaurer efficacement ce protocole à la restauration scolaire a été possible grâce au travail de chaque protagoniste, le personnel communal, les enseignants, les parents et la mairie. La restauration est restée ouverte car un gros effort, du sérieux dans les gestes barrières ont été demandé aux enfants. Eux aussi ont contribué à la réussite pour le maintien de ce service. Merci de continuer ensemble à vivre des repas à thèmes ou des jeux dans la cour malgré le contexte sanitaire.

La commune a signé une convention pour un service de téléassistance avec « Présence verte » pour les personnes seules, âgées ou fragilisées. Le C.C.A.S. de Requeil offre les trois premiers mois d'utilisation. Cette convention permet de réduire le coût de l'installation de 20€ au lieu de 40€. Elle est gratuite pour les membres de « génération mouvement » plaquette de renseignement à la mairie.

Pour l'année à venir, la municipalité souhaite l'ouverture d'une MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) dans l'un de ses bâtiments communaux qui devra être rénové et mis aux normes pour recevoir 12 à 16 enfants et leurs assistantes maternelles. Un loyer mensuel et modéré sera demandé. Un mode de garde complémentaire et différent aux assistantes maternelles à domicile. Une équipe d'assistante maternelle conduit ce projet qui est essentiel pour aider au maintien du nombre d'enfants à l'école et pour accueillir de jeunes couples sur notre commune et garder ainsi une commune dynamique et prospère.

En attendant des jours meilleurs, prenez soin de vous.

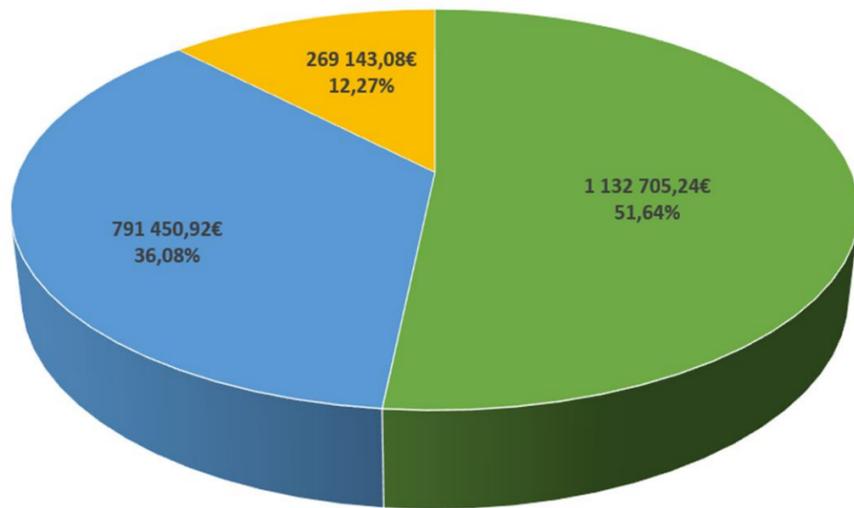
Stéphane BROCHARD

Adjointe au maire chargée des affaires sociales et scolaires

GRAPHIQUE AU 09/01/2022

ANNEE 2021

Synthèse équilibrée du budget de la section Fonctionnement



■ Réalisé Fonctionnement Recettes ■ Réalisé Fonctionnement Dépenses ■ Disponible Fonctionnement Dépenses

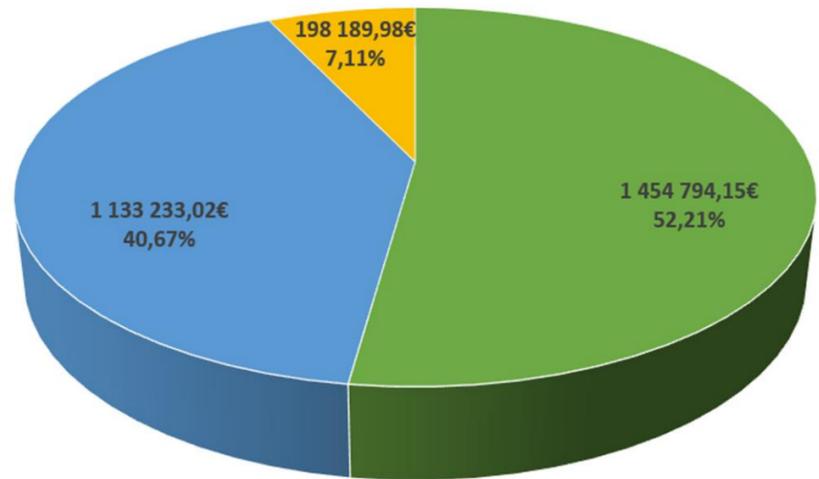
Section de fonctionnement recette :

Atténuation de charges : Remboursement sur rémunérations du personnel, (Indemnités journalières, contrat AIDE...) ; Impôts et Taxes ; Dotations, Subventions et participation

Sectionnement de fonctionnement dépenses :

Charges à caractère général : Eau et assainissement ; Electricité ; Alimentation (cantine) ; Téléphone, ; Fournitures d'entretien
Charges de personnes et assimilés : salaires ; URSAFF
Virement à la section Investissement

Synthèse équilibrée du budget de la section Investissement



■ Réalisé Investissement Recettes ■ Réalisé Investissement Dépenses ■ Disponible Investissement Dépenses

Section Investissement recette :

Virement de la section de fonctionnement
Dotation, fonds divers de réserves
Subventions d'investissement ; Emprunts

Section Investissement dépenses :

Emprunts et dettes assimilées
Immobilisations incorporelles : frais d'étude (salle socio-culturelle), acquisition fond de commerce (bar/tabac)
Immobilisations corporelles : terrains, équipements du cimetière, acquisition immobilière / Construction : salle socio-culturelle

Compte rendu du Conseil Municipal du 24 Avril 2021

Absent excusé :

Monsieur Gérard LEFEVRE donne procuration à Monsieur Stéphane PEAN.

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie Pinier

Après lecture du compte-rendu de la réunion du 09 Avril 2021, le conseil municipal rajoute quelques ajustements :

Stéphane Brochard demande qu'il soit précisé que Madame la Députée a accepté de geler les suppressions de postes qui étaient programmées pour le Collège de Pontvallain et qu'elle en fait la demande auprès du Ministère de l'Education.

Fabrice Cosneau revient sur le taux de fiscalité des impôts locaux. Il demande que l'on se renseigne pour savoir si les taux sont réellement gelés pour l'année prochaine car la taxe foncière elle, pourrait être révisable.

Christine Esnault fait part d'un article dans la presse locale concernant le rachat du bar tabac avec des montants différents entre le Maine Libre et le Ouest France. Il faudra prévoir de faire une rectification dans les journaux.

Pour la boîte à clés, Pascal Rohée propose son aide pour avancer sur cette tâche.

Salle Socio-culturelle : Danielle Hérisse donne les retours des propositions des banques :

Banque des territoires : sur 20 ans : 0,72 % sur 50 % du montant total HT (431 549 € puis taux indexé au livret A ; soit 1,1 %). Il faut monter un dossier qui passera en commission.

Crédit Agricole : sur 20 ans : un taux constant de 0,85 % + 700 € de frais de dossier.

Caisse d'Épargne : sur 20 ans : un taux constant de 0,91 % ou un taux progressif de 0,92 % + 0,10 % de frais de dossier.

L'assemblée délibérante demande de monter le dossier pour la Banque des Territoires et d'essayer de négocier les taux auprès des deux autres banques. Le vote sera effectué lors du prochain conseil municipal.

Commerce Bar-Tabac :

La signature a eu lieu le 22 avril : 53 000 € pour les murs, 25 000 € pour le fond, 5 000 € pour la Licence IV, 5 064 € de frais d'agence et 4 500 € de frais de notaire ; soit un total de 92 564 €. Le conseil municipal ira visiter les locaux en fin de séance avec les élus de la commune de Château l'Hermitage qui souhaite investir également avec Requeil pour la restauration du commerce. Les devis de travaux sont déjà en cours et la commune de Requeil se base sur la somme de 50 000 €.

Danielle Hérisse expose les propositions des banques pour un montant de 140 000 € (130 000 € + 10 000 € de TVA).

Après discussion, les deux communes (Requeil et Château l'Hermitage) attendent les devis des travaux afin de voir dans quelle proportion la commune de Château est prête à nous aider financièrement

Communautés de Communes : en mars dernier, la communauté de communes a voté à 32 voix Pour et 4 abstentions pour la prise de compétence d'AOM (Autorité Organisatrice de la Mobilité). Il est demandé le vote au conseil municipal de chaque commune. L'assemblée délibérante demande l'intervention d'un conseiller pour obtenir de plus amples informations et demande le report du vote au prochain conseil municipal.

Personnel Communal : suite à l'annonce parue pour le recrutement du remplaçant de Jean-Claude Lechat, Stéphane Péan explique, qu'après avoir reçu plusieurs candidats, c'est Sébastien Quéru, habitant de la Commune, qui a été retenu. Ce dernier commencera ses nouvelles fonctions le 15 mai prochain. Ludovic Bouchereau partira fin avril et sera remplacé par Alexandre Dirdin pendant la période du congé maladie de Thierry Tavert.

Questions diverses :

Il y a eu des travaux réalisés sur la fibre suite à un problème de vandalisme la semaine dernière.

CCAS : vote pour la signature d'une convention avec « Présence Verte ».

Prochaine commission « M.A.M. » le vendredi 30 avril à 17 heures et prochaine commission « Cantine » le 4 mai à 16 heures 15.

Pour le restaurant scolaire : protocole sanitaire renforcé et demande de remplacement du congélateur.

Les prochaines élections (départementales et régionales) auront lieu les 20 et 27 juin prochains. La mairie du Lude demande des bonnes volontés au sein des communes pour aider à la mise sous plis.

Prochain conseil municipal : Jeudi 20 Mai à 18 heures.

La séance est levée à 11 heures 45.

Compte rendu du Conseil Municipal du 20 Mai 2021

Absents excusés :

Monsieur Gérard LEFEVRE donne procuration à Monsieur Stéphane PEAN.

Madame Nadège CARREAU donne procuration à Madame Stéphane BROCHARD (arrive avant la fin de la séance).

Monsieur Fabrice COSNEAU donne procuration à Madame Christine ESNAULT.

Madame Elodie LEFFRAY donne procuration à Monsieur Jean-Luc LANOS.

Monsieur Laurent BLOSSIER donne procuration à Monsieur Pascal ROHEE.

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie Pinier

Après lecture du compte-rendu de la réunion du 24 avril 2021, le conseil municipal rajoute quelques ajustements qui seront corrigés pour l'impression du compte-rendu définitif.

Christine Esnault revient sur la demande de Fabrice Cosneau concernant le taux de fiscalité des impôts locaux. Danièle Hérisse s'est renseignée mais elle n'a pas encore eu d'éléments définitifs pour répondre à cette interrogation.

Salle Socio-culturelle : Danielle Hérisse donne les retours de devis des banques :

Rappel :

Coût de la salle HT : 863 098 € / Montant emprunté : 535 000 €

Banque des territoires : sur 20 ans, un taux de 0,91 % annuel fixe sur 50 % du coût total HT de la salle (431 549 €), puis le solde du montant emprunté 103 451€ à un taux indexé au livret A soit 1,1 %. Pas de frais de dossiers.

Crédit Agricole : sur 20 ans un taux constant de 0,85 % + 400 € de frais de dossier.

Caisse d'Epargne : sur 20 ans un taux constant de 0,96 % + 0,1 % en frais de dossier.

Crédit Mutuel : Taux de 1,49 % + 535 € de frais de dossier. Prélèvement trimestriel.

L'assemblée demande des précisions sur les dates de prélèvements au trimestre ou au semestre et sous quelles conditions. Le vote sera effectué lors du prochain conseil municipal.

Commerce Bar-Tabac :

Danielle Hérisse expose les retours de devis des banques pour le prêt d'un montant de 140 000 € (130 000 € + 10 000 € de TVA prêt relais).

Caisse d'Epargne : 0,38 % et 300 € de frais de dossier.

Crédit Mutuel : 0,30 % et frais de dossier à 0,10%

Crédit Agricole : Taux lié à l'Euribor actuellement de E3MM + O 70 % soit à date 0,161 % frais de dossier abaissés de 150 à 100 €.

Vote à l'unanimité pour le Crédit Agricole pour la totalité.

Communautés de Communes : en mars dernier la communauté de communes a voté à 32 voix Pour et 4 abstentions pour la prise de compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité ». Il est souhaité le vote au conseil municipal de chaque commune. L'assemblée délibérante avait demandé l'intervention d'une personne neutre pour obtenir de plus amples informations mais la personne annoncée n'est pas venue. Le maintien de la compétence A.O.M. restera à la Communauté de communes si elle obtient la majorité des conseils municipaux. La C.D.C. , en cas de réponse positive, espère obtenir des subventions pour l'aide à la mobilité.

Vote : Contre : 2 Abstention : 4 Pour : 9

Appel de l'architecte en cours de réunion et demande d'ajout de délibération :

La présence d'amiante sur le toit de la salle de billard complique son raccordement avec la salle socio-culturelle. Le devis supplémentaire reçu de la société Cruard (couverture) est de 951 € HT.

La société Bastien parquets qui s'occupe des sols et parquets souhaite l'ajout d'une résine d'isolation pour éviter les remontées d'humidité entre l'ancien et le nouveau sol. Le devis est de 2759 € mais la société propose d'en prendre la moitié à sa charge.

Vote : Contre : 0 Abstention : 5 Pour : 10

Elections départementales et régionales :

Les prochaines élections auront lieu les 20 et 27 juin prochains. La salle du Conseil sera partagée en deux, et il faudra au minimum 6 personnes présentes sur des factions de 8h à 13h puis de 13h à 18h sans compter le dépouillement.

Une deuxième urne a été commandée ainsi que des séparations en plexiglass.

Prochain conseil municipal urgent pour le vote du crédit de la salle socio-culturelle : le mercredi 26 mai à 18h00.

Prochain conseil municipal programmé le samedi 12 juin à 9h00.

La séance est levée à 20h35.

Compte rendu du Conseil Municipal du 26 Mai 2021

Absents excusés :

Monsieur Gérard LEFEVRE.

Monsieur Nicolas LEGEARD.

Monsieur Stéphane PEAN donne procuration à Madame Christiane MARTIN.

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie Pinier

Relecture du compte-rendu de la réunion du 24 avril 2021 après les modifications demandées lors du dernier conseil municipal.

Salle Socio-culturelle : Danielle Hérisse précise les nouveautés reçues depuis le dernier conseil municipal.

Rappel :

Coût de la salle HT : 863 098 € / Montant emprunté : 535 000 €

Banque des territoires : sur 20 ans, un taux de 0,91 % annuel fixe sur 50 % du coût total HT de la salle (431 549 €), puis le solde du montant emprunté 103 451 € à un taux indexé au livret A soit 1,1 %. Pas de frais de dossiers. Le prélèvement annuel est possible pour le solde indexé au Livret A.

Crédit Agricole : sur 20 ans un taux constant de 0,85 % + 400 € de frais de dossier. Possibilité de prélèvement annuel avec première échéance un an après la signature de l'accord.

Vote pour le Crédit Agricole à l'unanimité.

Questions diverses :

Monsieur Delvert, sous-préfet de la Flèche sera remplacé par Madame Ortet à partir du 12 juin.

Fabrice Cosneau revient sur le taux d'imposition des impôts fonciers. Il précise que lors du vote du taux d'imposition, il a été signalé à l'assemblée délibérante qu'il n'était pas possible de les augmenter. Il s'avère, après analyse, que la municipalité avait le droit de le faire dans une certaine mesure. Il déplore que le débat n'est pas eu lieu, faute d'informations vérifiées.

Fabrice Cosneau regrette que malgré la demande de l'assemblée délibérante lors du conseil municipal du 24 avril (voir compte rendu), le vote inhérent à l'attribution de la compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité » à la Communauté de Communes Sud Sarthe ait dû se faire sans les informations nécessaires à un tel choix.

Une secrétaire de mairie viendra 5 heures par semaine pour seconder Nathalie Bihoreau pendant l'arrêt de Christelle David.

Prochain conseil municipal programmé le samedi 12 juin à 9h00.

La séance est levée à 19h00.

Compte rendu du Conseil Municipal du 27 Août 2021

Absents excusés :

Gérard LEFEVRE donne procuration à Elodie LEFFRAY

Laurent BLOSSIER donne procuration à Pascal ROHEE

Nicolas LEGEARD donne procuration à Stéphane PEAN

Stéphanie PINIER donne procuration à Danielle HERISSE

Fabrice COSNEAU donne procuration à Christine ESNAULT

Mme Elodie LEFFRAY est désignée secrétaire de séance

Lecture des comptes-rendus de la réunion du 12 Juin 2021 et du 24 Juillet 2021.

1 / Délibération de complément de subvention à la chasse pour la capture de ragondins : le complément s'élève à 80 euros (2€/bêtes ramenées), le conseil vote à l'unanimité pour le complément de subvention.

2 / Délibération sur le loyer VIVECO : le loyer actuel du VIVECO est de 420€ TTC/mois, le Conseil propose le report de cette délibération afin de prendre connaissance de l'ILC (Indice des loyers commerciaux), pour éventuellement le revoir à la date de révision en novembre.

3 / Délibération concernant les travaux d'assainissement rue Jules Ferry : le Conseil demande le report de cette délibération afin de prendre le temps d'examiner la situation financière et ainsi les budgétiser fin février, début Mars 2022.

4 / Délibération pour le contrat de maintenance du parc informatique du groupe scolaire : la proposition de FATECH pour un contrat de maintenance sur 8 postes informatiques (école) s'élève à 570 € HT (684 € TTC) par an, comprenant intervention à J+2, main d'œuvre et déplacement. Le conseil vote à l'unanimité pour ce contrat de maintenance.

5 / Délibération sur le régime indemnitaire RIFSEEP : ce régime indemnitaire tient compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel, ce nouvel outil indemnitaire de référence remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique territoriale. Ce régime comprend 2 composantes : une principale (IFSE) et une facultative (CIA). Cependant le Conseil demande le report de cette délibération pour avoir plus d'aboutissant concernant le plafond pour chacune des parts associées.

6 / Délibération concernant le renouvellement de la convention PROCLUB : cette convention est un abonnement ayant un coût de 210 € HT/an, soit 252 € TTC/an. Cet abonnement est un générateur de référencement de produits et services pour chaque métier. Il permet à la commune de bénéficier d'une multitude de produits en comparaison avec plusieurs fournisseurs pour les commandes de produits nécessaires et suivant les besoins. Le Conseil vote à l'unanimité la reconduction de cet abonnement dans le cadre d'une convention de 3 ans (ce qui permet de figer le prix pendant cette durée).

7 / Information sur la retraite anticipée de M. Thierry TAVERT : Madame le Maire a reçu la demande de retraite anticipée de M. TAVERT qui est en arrêt maladie depuis 10 mois. Madame Le Maire a accepté cette demande de retraite anticipée.

Information complémentaire : Christelle DAVID est en arrêt jusqu'au 19/09/2021 et Martine CATILLO est en arrêt jusqu'au 15 Septembre 2021.

8 / Proposition de positionnement de la commune pour Festiloir 2022 : 6 communes doivent se positionner pour être retenues pour un événement dans sa commune. Festiloir se déroulera fin juillet 2022. En contrepartie du spectacle, la commune doit prendre à sa charge l'hébergement et les repas des artistes. Le Conseil vote à l'unanimité pour positionner Requeil pour 2022.

9 / Information sur le comice : comice revisité en fête locale sur 2 jours : le samedi 18 Septembre avec une rando ferme et le dimanche 19 Septembre avec un concours de labour et un marché d'artisans et producteurs locaux au Bois des enfants.

10 / Information commerce : les devis estimatifs des travaux pour remettre en état la partie Bar/Salle s'élèvent à 52 698,11€ TTC, (total des travaux pour la réfection que veut faire la commune).

11 / Questions diverses :

Travaux de la Salle : en standby durant août, sauf exception pour le carreleur qui a fait le carrelage des sanitaires et de l'office.

Madame Stéphane BROCHARD rappelle qu'Emilie POUPIN devait effectuer un contrat de 7 heures / semaine à l'école, mais suite à son désistement, c'est Anaëlle MONTEBRUN (animatrice COMCOM) qui va donc occuper le poste en remplacement jusqu'à novembre 2021.

La séance est levée à 20 heures 30.

La secrétaire de séance

Elodie LEFFRAY

Compte rendu du Conseil Municipal du 22 Octobre 2021

Absents excusés :

Monsieur Gérard Lefèvre donne procuration à Monsieur Stéphane Péan
Monsieur Jean-Luc Lanos donne procuration à Madame Christiane Martin
Absents excusés sans procuration : Messieurs Laurent Blossier et Pascal Rohée

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie Pinier

Relecture du compte-rendu de la réunion du 27 août 2021. Madame Christine Esnault revient sur le point qu'elle avait évoqué lors de la précédente réunion et qui n'apparaît pas à la lecture ; à savoir le remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire par la personne présente sur la même liste que lui, non encore élue au conseil municipal et venant immédiatement après le dernier élu sur la liste.

Nous souhaitons la bienvenue à Monsieur Anthony Ricordeau qui va remplacer Isabelle Papin, démissionnaire du Conseil Municipal. Lecture par Madame Christiane Martin du texte de loi et rédaction du procès-verbal qui sera immédiatement affiché. Le tableau du Conseil Municipal est mis à jour. Monsieur Anthony Ricordeau travaillera dans les commissions suivantes : « Animation », « Cantine et affaires scolaires », « Fleurissement » et « Bibliothèque ». Madame Christiane Martin rappelle à tous les conseillers qu'ils peuvent intégrer de nouvelles commissions ou changer de commissions s'ils le souhaitent.
Vote à l'unanimité pour intégrer au Conseil Municipal Monsieur Anthony Ricordeau.

Commerce Bar-Tabac : Monsieur Nicolas Legéard expose ses rencontres avec deux maîtres d'œuvre pour gérer le chantier de la partie exploitable : Cabinet Richard Construction (C.R.C.) du Mans et Cabinet Vallienne Architecture du Grand Lucé. Les devis étaient déjà tous établis par la commission « Commerce » et en notre possession. Les propositions des deux maîtres d'œuvre sont au même tarif ; à savoir 6 500 € HT.

Délibération pour le choix du maître d'œuvre : vote à l'unanimité pour C.R.C qui reprend nos devis et nos artisans ce qui permettra de débiter les travaux plus rapidement.

La commune a déjà rencontré plusieurs personnes pour la reprise du Bar Tabac mais nous souhaitons commencer les travaux au plus vite pour avoir une proposition plus attractive pour les potentiels candidats.

Délibération pour le montant du loyer : proposition de la commission : 450 € pour la totalité du commerce et 150 € pour le logement. Après délibération et échanges entre les conseillers, une nouvelle proposition est faite : 500 € tout compris (avec découpage pour nos charges locatives en deux parties : 350 € pour le commerce et 150 € pour le logement).

Vote à 11 voix Pour et 2 Abstentions.

Multi Commerce : Madame Christiane Martin propose de ne pas augmenter le loyer et de le laisser à 350 € HT – 420 € TTC :

Délibération pour fixer le montant du loyer : Vote à l'unanimité pour ne pas l'augmenter.

Restaurant scolaire : Demande de subvention pour achat de matériel

Dans le cadre d'un plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes, Madame Stéphanie Brochard informe l'assemblée qu'il est possible d'obtenir une aide à l'investissement en matériel. Nous sommes éligibles à hauteur de 3 000 € (en fonction du nombre d'élèves et du respect de la loi Egalim).

Proposition d'achat d'un chariot chaud à 1 551 € HT qui sera totalement subventionné.

Délibération pour demande de subvention : Vote à l'unanimité.

Madame Stéphanie Brochard informe que le collège de Pontvallain change tout son matériel et en fait don aux collectivités intéressées. La responsable du restaurant scolaire de Requeil propose d'y aller accompagnée d'un ou deux conseillers municipaux afin de ramener ce dont elle aurait besoin.

Admission en non-valeur de produits irrécouvrables : dettes de cantine pour un montant de 267,39 €.

Délibération pour admettre en non-valeur ces créances communales : Vote par 12 voix Pour et 1 Abstention.

Communauté de Communes : Remboursement des frais de repas dans le cadre de l'accueil de loisirs sans hébergement : La Communauté de communes rembourse 6 € par repas confectionné par la commune.

Vote à l'unanimité pour les 6 €.

Questions diverses :

Monsieur Stéphane Péan informe que la subvention de 774 € au titre du produit des amendes de police pour les coussins Berlinois de la rue Jules Ferry a été versée.

Nous avons droit à une subvention du DSIL de 100 000 € pour la salle socio-culturelle.

Nous sommes inscrits pour les fonds Leader à hauteur de 40 000 €.

Dates des futures élections : Pour les Présidentielles : les dimanches 10 et 24 avril 2022. Pour les Législatives : les dimanches 12 et 19 juin 2022.

Les vœux du Maire auront lieu le 7 janvier 2022.

Madame Christine Esnault informe des prochaines manifestations de la Bibliothèque.

- le 30 octobre : activité pour les enfants sur inscription ; les affiches sont distribuées.
- le 14 novembre après-midi : jeux avec l'association de la Cabriole (avec buvette et gâteaux) à la Belle Croix à Château l'Hermitage.

Madame Christine Esnault revient sur le changement de modalités de paiement du ramassage des ordures ménagères à cause des trop grands nombres d'impayés. Les habitants paieront à la surface de leur habitation et non plus au nombre de personnes.

Madame Christine Esnault rappelle également que le transfert de compétences intercommunales pour l'assainissement est un projet qui va faire augmenter les tarifs.

Une information est donnée quant aux arrêts Maladie en cours dans les différents services (mairie et voirie).

Infos pour l'école : Madame Louise Boyer, actuellement en arrêt, est remplacée par Madame Vanessa Julien (aide aux enseignants et surveillance Cour) et Madame Léa Deschamps (pour le ménage). Madame Léa Deschamps arrête son contrat mi-novembre pour continuer son projet professionnel dans le secrétariat. Madame Anaëlle Montebrun arrête son contrat pour des raisons pratiques. La mairie recherche une personne pour assurer les remplacements de vacances.

Dans le cadre du centre de loisirs sans hébergement des vacances de la Toussaint, les activités proposées aux enfants de la commune se dérouleront sur Requeil (toujours en raison du contexte sanitaire). Aussi, Madame Mélinda Desrues a été recrutée afin d'assurer le service des repas, préparés par le cuisinier de Pontvallain, la 1^{ère} semaine ainsi que l'entretien des locaux le soir et Madame Sandrine Bouffelière assurera la préparation et le service des repas pour la 2^{ème} semaine.

Madame Stéphane Brochard précise que Mme Mélinda DESRUES est intéressée pour remplacer Mme Léa Deschamps. Un contrat aidé, pris en charge par l'Etat à 80 %, pourrait lui être proposé.

Information sur l'Agence Postale Communale : l'agent en place va donner sa démission avec effet au 8/11/2021. Une solution provisoire a été trouvée dans l'urgence afin de répondre à la demande de la clientèle.

Monsieur Fabrice Cosneau revient sur les comptes-rendus des conseils municipaux des 20 mai, 26 mai et 12 juin non refaits, ni modifiés.

Il revient également sur un article du « Ouest France » quant aux montants annoncés par le journaliste sur la salle socio-culturelle. Ces montants sont erronés. 140 000 € ont été empruntés en trop car nous n'avions pas encore reçu les retours des demandes de subventions mais une nouvelle négociation auprès des banques est toujours possible.

Monsieur Nicolas Legear s'interroge pour savoir si des demandes ont été faites pour limiter la vitesse des automobiles à l'entrée des hameaux notamment (panneaux à 70 km/h ou autre ?).

Monsieur Stéphane Péan informe le conseil municipal que la commission « Travaux » fera, le 28 octobre, une pré-réception des travaux de la salle socio-culturelle.

La DDT fera une visite de la station d'épuration le 5 novembre.

Il y a toujours un problème de connexion de la nouvelle box à la bibliothèque. Monsieur Stéphane Péan doit contacter le fournisseur.

Monsieur Stéphane Péan a remplacé Madame Christiane Martin au Congrès des Maires : il n'y aura pas d'augmentation d'impôts. Il a assisté à une conférence intéressante pour impliquer les habitants aux projets de leurs communes.

Prochain conseil municipal : Samedi 20 novembre à 9 h 30.

La séance est levée à 22 h 30.

Compte rendu du Conseil Municipal du 20 Novembre 2021

Absents excusés :

Madame Elodie Leffray donne procuration à Monsieur Jean-Luc Lanos.

Monsieur Pascal Rohée donne procuration à Monsieur Laurent Blossier.

Madame Stéphane Brochard donne procuration à Madame Christiane Martin.

Monsieur Gérard Lefèvre donne procuration à Madame Stéphanie Pinier.

Madame Christine Esnault donne procuration à Monsieur Fabrice Cosneau.

Madame Nadège Carreau est désignée secrétaire de séance.

Lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 22 Octobre 2021 par Madame Le Maire.

Rajout d'une délibération pour le Fonds LEADER pour la rénovation de la salle socioculturelle.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 22 Octobre 2021 en ajoutant la bienvenue à Anthony Ricordeau, remplaçant de Madame Isabelle Papin.

Cependant quelques remarques sont faites sur le compte-rendu :

- Mr Cosneau revient sur la date d'arrivée de Mr Ricordeau suite à la démission de Mme Papin qui aurait dû se faire immédiatement après la démission de celle-ci.
- Changement des modalités de paiement de la taxe du ramassage des ordures ménagères => décision votée au sein de la Communauté de communes et non un choix de la commune de Requeil seule.
- Discussion en cours sur le transfert de la gestion de l'assainissement collectif à la Communauté de communes. Actuellement, la gestion est gérée en régie directe par la Commune de Requeil jusqu'en 2026.
- Intervention de Mme Hérisse sur le montant du prêt à long terme pour la salle socio-culturelle :
 - 2 solutions -> diminuer le montant à emprunter en fonction des factures à honorer pour ce marché.
 - > affecter le solde pour financer d'autres projets (les taux d'intérêt risquant d'augmenter).

SALLE SOCIOCULTURELLE

Intervention de Monsieur Péan pour 2 avenants :

- Lot 11 – « Electricité » : prévoir un système temporisé pour l'éclairage de la galerie et des extérieurs pour sortir en toute sécurité. Avenant en plus-value de 257,56 HT proposé par ESBPC. Vote à l'unanimité.
- Lot 3 – « Charpente Bois » : prévoir des supports (11) pour la porte coulissante en bois. Avenant en plus-value de 462€ HT proposé par Charpente Cénomane. Voté à l'unanimité.

Les opérations de réception de la salle ont lieu le jeudi 25 Novembre 2021. Il restera à aménager les extérieurs.

Application de pénalités pour la société Charpente Cénomane => à évoquer au prochain conseil municipal.

La cérémonie des Vœux du Maire sera organisée dans la salle après passage du SDIS et en fonction du contexte sanitaire.

FINANCES

Taxe d'Aménagement 2022 :

C'est la taxe appliquée pour tous travaux finis après une déclaration ou un permis de construire. Elle comprend toutes les surfaces couvertes et closes nouvellement créées. Madame Hérisse rappelle que le taux, pour la part communale (1,5 %), est inchangé depuis des années et que les abris de jardin, notamment, sont exonérés de cette part.

Vote à l'unanimité pour maintenir le taux de 1,5 % en 2022 et pour conserver les exonérations déjà votées.

Surtaxe communale d'assainissement :

Rappel des tarifs pratiqués depuis le 1/01/2021 : 53 € / an pour la prime fixe et 1,90 € / m3.

Vote à l'unanimité pour maintenir ces tarifs en 2022.

Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (P.F.A.C)

Le montant actuel est 1 300€ HT pour une nouvelle construction et de 1 000€ HT pour un raccordement suite à extension du réseau.

Vote à l'unanimité pour le maintien de ces tarifs.

Adoption du rapport 2021 de la CLECT (charges transférées à la Communauté de Communes comme le Service d'Incendie, le Service pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, une partie de la voirie, la fourrière animale ...). La commune de Requeil doit verser, pour 2021, à la Communauté de communes la somme de 11 674,96 € (en 2020, le montant était de 25 123,45 € en raison des charges transférées liées aux Temps d'Accueil Périscolaire).

Vote à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL

Projet de délibération pour la durée annuelle du temps de travail

Madame le Maire rappelle que la durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1 607 heures (soit 35 heures hebdomadaires). Elle en détaille le calcul et précise que ce principe est déjà respecté et qu'il n'existait pas de régime dérogatoire (supprimé par la loi du 6/08/2019 de transformation de la Fonction Publique). Ces dispositions sont donc maintenues à compter du 1/01/2022.

Vote à l'unanimité pour le maintien.

Versement des indemnités d'élections

Le Conseil Municipal décide de reverser aux agents participant, en dehors de leur temps de travail, aux différents scrutins électoraux les indemnités d'élections versées à la commune.

Vote à l'unanimité

COMMERCE BAR - TABAC

Montant du loyer

Des questions se posent sur l'assujettissement à la TVA (logement, commerce). Une rencontre est prévue le 22 novembre avec le Conseiller aux Décideurs Locaux le 26 novembre.

Vote à l'unanimité pour le report de cette délibération.

M.A.M

Convention d'accompagnement avec le CAUE, Vote à l'unanimité pour le report de cette délibération.

RESTAURANT SCOLAIRE

Contrat de maintenance (destruction des nuisibles)

3 sociétés ont été sollicitées pour effectuer des devis.

Vote à l'unanimité pour retenir la société « L'Hygiène Sarthoise » pour surveiller et intervenir sur l'ensemble des locaux de la restauration scolaire pour un montant annuel de 554 € HT.

Des informations complémentaires seront demandées quant à l'entretien des hottes.

FRELONS ASIATIQUES

Renouvellement de la convention avec Arbor Eco Bois (destruction des nids de frelons asiatiques)

Augmentation des tarifs suivant les difficultés rencontrées :

➔ 66 € à 69 €

➔ 86 € à 131 € à 90 € à 134 €

La Mairie participe à hauteur de 240€ par intervention.

Vote à l'unanimité pour renouveler pour une année la convention,

QUESTIONS DIVERSES

- Intervention de Madame Le Maire : une infirmière libérale recherche un local pour une installation au 1^{er} Janvier 2022. Mme Le Maire lui propose le logement communal vacant situé rue Charles de Gaulle avec un loyer de 200 € HT/mois.
Vote à l'unanimité.
- Repas 11 Novembre : un repas est généralement offert aux personnes de + 65 ans. Ce repas a été annulé en 2020 et 2021 en raison des conditions sanitaires. Mme le Maire propose un report du repas le 12 Février 2022 si possible.
- Prévoir une réunion de travail afin de fixer les tarifs de location ainsi que le règlement de la salle socio-culturelle.
- Délibération pour autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention au titre des Fonds LEADER pour la rénovation de la salle socioculturelle (40 000 € sont espérés). Vote à l'unanimité.
- Absence de personnel communal : la commune fait face à des absences de personnel au service « Voirie » ainsi qu'à l'Agence Postale Communale (une personne fonctionnaire d'une autre commune occupe partiellement le poste mais ne peut pas être présente le samedi matin). Mr Cosneau demande si des annonces ont été déposées pour mettre en place une titulaire. Actuellement non ; une discussion étant en cours avec la personne en place afin d'augmenter le nombre d'heures de présence et de pérenniser l'emploi.
- Intervention de Mr Péan :
 - * Prévoir, sur quelques années, le remplacement de l'éclairage public
 - * Prévoir la présentation du nouveau lotissement
 - * Prévoir un diagnostic sur l'assainissement collectif (fait en 2006, 13 anomalies avaient été constatées) et son budget.
- Intervention de Mme le Maire :
Romain Lepley remplace actuellement Christelle David en tant que secrétaire de mairie. Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre de gestion lui propose d'autres missions début Janvier 2022. Nathalie Bihoreau ne peut pas faire face, seule, à la surcharge de travail. Mr Cosneau propose de passer des annonces dans des écoles de formation préparant aux métiers administratifs.

La séance est levée à 12 heures 15.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 11 Décembre 2021 à 9 heures.

Compte rendu du Conseil Municipal du 06 Décembre 2021

Absents excusés avec procuration :

Jean-Luc Lanos donne procuration à Stéphane Brochard
Elodie Leffray donne procuration à Danielle Hérisse
Fabrice Cosneau donne procuration à Nadège Carreau

Absents excusés : Madame Christine Esnault et Monsieur Pascal Rohée

Absents : Messieurs Gérard Lefèvre, Anthony Ricordeau et Laurent Blossier.

Secrétaire de séance : Madame Stéphanie Pinier

Séance à huis-clos comme précisé sur la convocation.

Demande d'ajout d'une délibération pour le choix du repreneur du Bar-Tabac, pour la revente de la Licence IV ainsi que pour le montant du loyer : accepté à l'unanimité.

Bar Tabac :

Suite aux différents affichages pour la recherche de repreneurs du Bar-Tabac, Mr Ray, habitant de Requeil et ancien boulanger de la commune de Oizé s'est présenté comme candidat.

Vote à 10 voix Pour.

Délibération pour revendre la Licence IV au prix de 5 000 € à Mr Ray, Vote à 10 voix Pour.

Délibération pour le montant du loyer : le loyer mensuel reste fixé à 500 € HT pour la totalité du bien qui fera l'objet d'un bail commercial, donc assujéti à la TVA. Vote à 9 voix Pour et 1 Abstention.

Délibération pour autoriser Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2022 ainsi qu'auprès du Conseil Départemental dans le cadre du « maintien du dernier commerce de proximité », Vote à 10 Voix Pour.

Projet MAM :

Convention proposée par le CAUE : délai de 9 mois pour obtenir des plans et des réponses.

Délibération pour prendre l'assistance du CAUE : 10 voix Contre.

Etude de faisabilité proposée par le Cabinet « Atelier Bleu d'Archi » pour un montant de 2 500 € HT.

Vote à 10 voix Pour.

Demande de subvention au titre de la DETR 2022 : de 20 à 50 % du montant HT des travaux avec un minimum de 1500 €. Cette demande doit être déposée avant le 15 décembre (date fixée habituellement au 28 février).

Délibération pour donner l'autorisation à Madame le Maire de déposer un dossier de demande de subvention DETR.

Vote à 10 voix Pour.

Questions diverses :

Monsieur Nicolas Legeard précise que le contrat d'abonnement du site internet de la Commune s'arrête au 15 janvier 2022 ; il faudra prévoir de discuter de la suite à donner.

Recherche d'un contrat aidé et d'un contractuel pour l'école à diffuser sur Facebook et le portail internet de la Communauté de Communes, en plus de la demande de candidature à la Mission Locale.

Prochain conseil municipal programmé le samedi 11 décembre à 9h00.

La séance est levée à 20h00.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2021

Absents excusés :

Madame Stéphanie Pinier donne procuration à Monsieur Stéphane Péan
Madame Danielle Hérisse donne procuration à Madame Stéphane Brochard
Monsieur Fabrice Cosneau donne procuration à Madame Nadège Carreau
Madame Christine Esnault donne procuration à Madame Elodie Leffray
Monsieur Gérard Lefèvre donne procuration à Madame Christiane Martin
Pascal Rohée

Absents :

Laurent Blossier

Madame Nadège Carreau est désignée secrétaire de séance

Lecture du compte rendu du conseil municipal du 20 Novembre 2021 ; pas d'observation du conseil. Vote à l'unanimité.

Quelques points :

- A cause de la situation sanitaire actuelle, les vœux de Madame Le Maire et les vœux communautaires prévus dans la salle socio-culturelle sont interdits.
Mr Ricordeau demande si des envois de courrier aux administrés seront envoyés en remplacement.
Mme Le Maire propose d'organiser des mini portes ouvertes pour visiter la salle socio-culturelle => en discussion fin janvier 2022.
- Rajout d'une délibération pour déposer une autorisation de travaux du Bar/Tabac par Mme Le Maire.

SALLE SOCIOCULTURELLE

Intervention de Mr Péan pour délibération de d'avenants :

* Société Menuiserie Antoine : une moins-value de 3776.81€ HT pour retrait de la pose d'un rideau sur la fenêtre du pignon(remplacée par la pose d'un film occultant) + de trappes de visite. Voté à l'unanimité.

* Société CMD : avenant de 950,00€ HT pour la réalisation d'un seuil devant les baies vitrées de l'entrée(11ml). Voté à l'unanimité

* Pénalités de retard, calculées par le cabinet d'architecte. Mr Péan demande le retrait :

Société Charpente Cénomane, pénalité d'un montant de 1933.47€ HT. Mr Legeard rappelle que cette société avait rédigé un courrier pour fournir des explications. Mme Leffray rappelle aussi qu'un avenant avait été voté pour un oubli de cette société. Donc cela pourrait être donnant-donnant. 2 contre pour le retrait de la pénalité ; 1 abstention ; 10 votes pour.

* Société Tavano : pénalité de 835,76€ HT pour jours de retard.

Mr Lanos demande si cette société avait demandé un avenant. Le conseil avait voté pour une moins-value de 196.37€ HT. Voté à l'unanimité pour le retrait de la pénalité.

CONTRAT DE MAINTENANCE

Délibération pour maintenance de la pompe à chaleur de la mairie, de l'accueil périscolaire et du multi commerce et de la chaudière du Mille club au 1^{er} janvier 2022. Le contrat actuel est avec Engie (contrat d'un montant de 829.00€). Mr Péan a fait une comparaison avec la société Axiclim qui propose pour l'ensemble du parc, salle socio-culturelle compris, un montant de 924.65€.

Voté à l'unanimité pour accepter le contrat avec Axiclim.

BAR/TABAC

Délibération pour autoriser Mme Le Maire à déposer une autorisation de Travaux. Voté à l'unanimité.

Mme Le Maire informe que les travaux débutent en janvier 2022 pour une réception des travaux en avril 2022. Le coût des travaux s'élèvent à 64 348.95€TTC.

Questions diverses :

- MAM, Intervention de Stéphane Brochard. La demande de subvention DETR est à déposer pour le 15 décembre 2021. Elle pourra accueillir 16 enfants au lieu de 12 enfants.
- Commission communautaire sur PLUI prévue en journée. Mr Péan ne pourra pas être présent et demande à le remplacer. Mr Ricordeau se propose.
- Intervention de Stéphane Brochard informe qu'une annonce à candidature pour des besoins à l'école a été postée sur Facebook. Des candidatures spontanées ont été déposées à la mairie.
- Mme Le Maire a fait une demande d'ouverture de poste pour La Poste au centre de gestion, la personne occupant le poste actuellement a postulé.

Projets du Territoire 2022/2030 Réflexion et définition des projets à engager pour faire évoluer notre territoire Sud Sarthe

Des travaux de groupe ont été organisés représentés par les maires et adjoints des différentes communes de la communauté de communes. Il en est ressorti 6 axes.

Mme Le Maire et Mr Péan proposent de se réunir pour affiner les thèmes.

Fin de la séance levé à 12H.



L'association Locale du Comice de Requeil – Château l'Hermitage a été heureuse de vous accueillir nombreux pendant le week-end des 18 et 19 septembre 2021.

La situation sanitaire nous avait empêchés en 2020 d'organiser notre comice mais en 2021 l'effort combiné des membres de l'Association, du Bureau Cantonal, des communes de Requeil et Château l'Hermitage et de leur personnel, de la CDC pour le prêt du matériel, le personnel des communes voisines ainsi que les bénévoles des associations locales, nous a permis de vous proposer une version allégée couronnée de succès.

Le samedi 18 septembre, plus de 180 personnes ont participé à la rando-ferme dont la plus grande boucle faisait 12 kilomètres et qui traversait certaines fermes de Requeil. Vous avez donc rencontré Alexandre Guénaux et ses vaches d' « Alex and Cows » et écouté avec un grand intérêt ses explications sur son Robot Traite.



Après un verre de jus de pommes offert devant l'église de Château l'Hermitage vous avez rejoint la ferme de Jean-Luc Lanos et ses poulets de Loué. Marie vous a fait participer à son jeu de devinettes et les Jeunes Agriculteurs vous ont servi un repas champêtre convivial. (320 repas).

Charlotte vous a ouvert sa bergerie
« Mohair du Boucan »

où les plus chanceux ont pu participer au repas des chèvres.



Un grand merci à l'Association Culture et Patrimoine pour le tracé de la randonnée, aux agriculteurs qui nous ont ouvert leurs fermes, aux Jeunes Agriculteurs pour l'organisation du repas du midi et son ambiance conviviale.



Le dimanche 19 septembre, plus de 700 personnes ont montré leurs pass-sanitaires pour participer aux différentes activités proposées par les organisateurs. L'association Locale du Comice de Requeil – Château l'Hermitage a été heureuse de pouvoir maintenir une version allégée du Comice avec la présence de 35 exposants locaux, d'animaux pour les enfants, une démonstration de Zumba et la présence de la Batterie-Fanfare. Présence de Mme Fontenelle (députée) et Mme Latouche (représentante de la région) ainsi que 17 représentants des communes avoisinantes (canton et CDC), élus locaux, et départementaux ont pu profiter du site du Bois des Enfants et trinquer lors du vin d'honneur organisé par les deux communes et préparé avec goût par Magali Péan.



Les Jeunes Agriculteurs ont organisé le concours de Labour avec remise des récompenses et buvette pour les participants.



Les convives ont pu partager un repas champêtre organisé par la Société de Chasse de Requeil, arrosé par la buvette tenue par l'Association de Pêche de Mansigné.



Dans l'après-midi, l'Association de Zumba a pu faire une démonstration entre deux passages de la Batterie-Fanfare de Requeil – Château l'Hermitage.

Malgré les contraintes sanitaires en vigueur, les visiteurs étaient très heureux de se retrouver pour ce comice convivial et ensoleillé sur le site très apprécié du Bois des Enfants. Un grand merci aux agents des Communes de Requeil, Château l'Hermitage, Mansigné et Yvré le Pôlin pour la préparation du site, le montage et démontages des barnums. Merci à l'association Locale du Comice, au Bureau Cantonal, à la CDC et à la commune d'Yvré le Pôlin pour le prêt du matériel.

Un grand merci à nos associations locales pour leur participation très appréciée : Martin d'Elan-Solidarité et François du Lopette Team pour le contrôle des pass-sanitaires. Les Jeunes agriculteurs pour le concours de labour, la buvette et les animaux sur place. La Société de Chasse pour le repas du dimanche midi et l'association de Pêche pour la buvette. La Zumba et la Batterie-Fanfare pour leurs animations musicales. Merci aux exposants pour leur bonne humeur et leur professionnalisme. La présence de tous ces acteurs a permis de vous proposer une version allégée couronnée de succès.

Une belle année 2021 pour l'association Zumba ! de nouvelles adhérentes que l'on compte aux nombres de 30 et une nouvelle coach Marine qui a remplacé Véro ! **N'hésitez pas à nous rejoindre en cours d'année**, bonne ambiance assuré ! les cours de Zumba sont le lundi soir de 20h30 à 21h30.

Et également une superbe année de Pilate, avec de nombreuses adhérentes et adhérents (15), et oui deux messieurs nous ont rejoints, qui font le bonheur de notre prof Valentin qui nous entraîne depuis 4 ans maintenant !

Nous avons hâte d'intégrer la salle Polyvalente à Requeil, mais heureusement que depuis 1 an nous avons la chance que le Maire de Château l'Hermitage nous prête sa salle pour faire nos cours de Zumba et Pilate, nous le remercions sincèrement du fond du cœur.

Zumba et Fitness vous invitent à nous rejoindre le 2 Avril 2022, pour la « soirée Année 80 » que nous organisons à la Salle Polyvalente de Requeil.

On vous attends nombreux et nombreuses pour venir vous dépenser dans la bonne humeur dans nos cours de Zumba et Pilate, bonne et heureuse année 2022 !

Culture et patrimoine :

Les Réalisations et les dépenses au cours de l'année 2021 de l'association :

Un **nouveau sentier de randonnées** (environ 5 kms supplémentaires) a été inauguré le 12 septembre 2021.

Ce chemin passe par le bois des Enfants, la Primaudière, la Ligeonnière, le chemin du Brouillard qui est au départ de la Ligeonnière sur la commune de Requeil et qui finit sur la commune de Pontvallain près du château d'eau.

Il y avait 30/40 ans que ce chemin était déporté d'une dizaine de mètres à cause d'une haie débordante et un sol creux. Lors d'un de mes passages, j'ai constaté que le Paysan avait supprimé la haie, aussitôt j'ai soumis l'idée d'en profiter pour remettre ce tracé à sa place.

200 m³ de sable transporté, venant des travaux des « Cénomane » à la Belle Croix, 34 tours de remorques avec 4 remorques, dont celle de la commune de Requeil et celle de la commune de Pontvallain.

Ce fût une organisation importante mais le soleil était avec nous, ce qui nous a permis de faire une belle réussite de ce parcours qui va être amélioré au fils du temps car quelques trous se forment. (rien de grave)

Le coût a été raisonnable, vu l'ampleur du chantier :

Chargement des remorques = 300 € + transport = 350 € + balisage, plan = 149€ => Coût total = 799€

Nettoyage des chemins : diminuer des haies de La Contrie, Chêne Poirier : 5h = 250 €

L'assurance de l'association = 190€

Notre assemblée générale sera le **lundi 24 janvier 2022 à 20h**, Venez nombreux... les projets vont sortir des boîtes....

Préparez vos outils : en février ou mars, nous organiserons une journée nettoyage des chemins pédestres de Requeil, Château l'Hermitage

« COUPER LES RONCES ET RAMASSER LES DECHETS », (s'il y en a) ...

Un plaisir à partager avec les harengs grillés au coin du bois, vous vous en souviendrez longtemps.... !!

Une nouvelle édition du livre « Si Requeil nous était conté » est disponible depuis le 20 décembre 2021 au prix de 13€...

(une idée de cadeau ... !!)



La Cabriole, a connu quelques changements de bureau cette année, en tant que Présidente Mme Nathalie GUILMIN, je vous présente, Séverine LAURENT la nouvelle secrétaire, et Gwenaëlle LEGEAY la nouvelle trésorière, bienvenue à toutes les deux ! nouvelle équipe dynamique accompagnée de ses bénévoles !

Cette année nous avons organisé le Rallye d'halloween, qui a eu un fort succès ! des enfants ravis et une ambiance au rdv ! Également nous sommes contentes du résultat de notre marché de Noël, les enfants étaient présents pour venir chercher leurs créations faites avec leurs maitresses et maitre. Quant à l'arrivée du père Noël sur une moto, stupéfaction des enfants & des parents se sont fait sentir. Grand succès pour notre tombola et également pour la vente sur notre marché ! Merci aux Papas qui sont venus prêter main forte au Marché de Noël !

La cabriole va organiser en Février 2022, le Carnaval avec l'association de la Zumba, du foot et de la Fanfare de Requeil ! Et en juin 2022 nous espérons organiser la kermesse pour les enfants de l'école.

Les bénéfices que nous faisons sont reversés pour les enfants de notre école et nous sommes heureux d'organiser ces nombreuses manifestations avec les moyens que nous avons, dommage que nous avons peu de parents à s'investir ! nous espérons pour cette nouvelle année 2022, qu'un maximum de parents nous rejoignent pour étoffer notre association pour nos enfants, avec de nouvelles idées !

L'équipe de la Cabriole vous souhaite une bonne et heureuse année 2022 !

L'année 2021 a été bien calme pour le Lopette Team et ses adhérents à cause de la crise sanitaire.

Pas de rassemblement ni ne balades cette année et nous espérons pouvoir reprendre une activité normale en 2022.

Nous avons participé au Comice de Requeil-Château l'Hermitage en contrôlant les pass-sanitaires les 18 et 19 septembre 2021.

C'est avec une grande joie que nous avons amené le Père Noël au marché de Noël de la Cabriole dans l'école le 4 décembre 2021 pour le plus grand plaisir des enfants et de leurs parents.

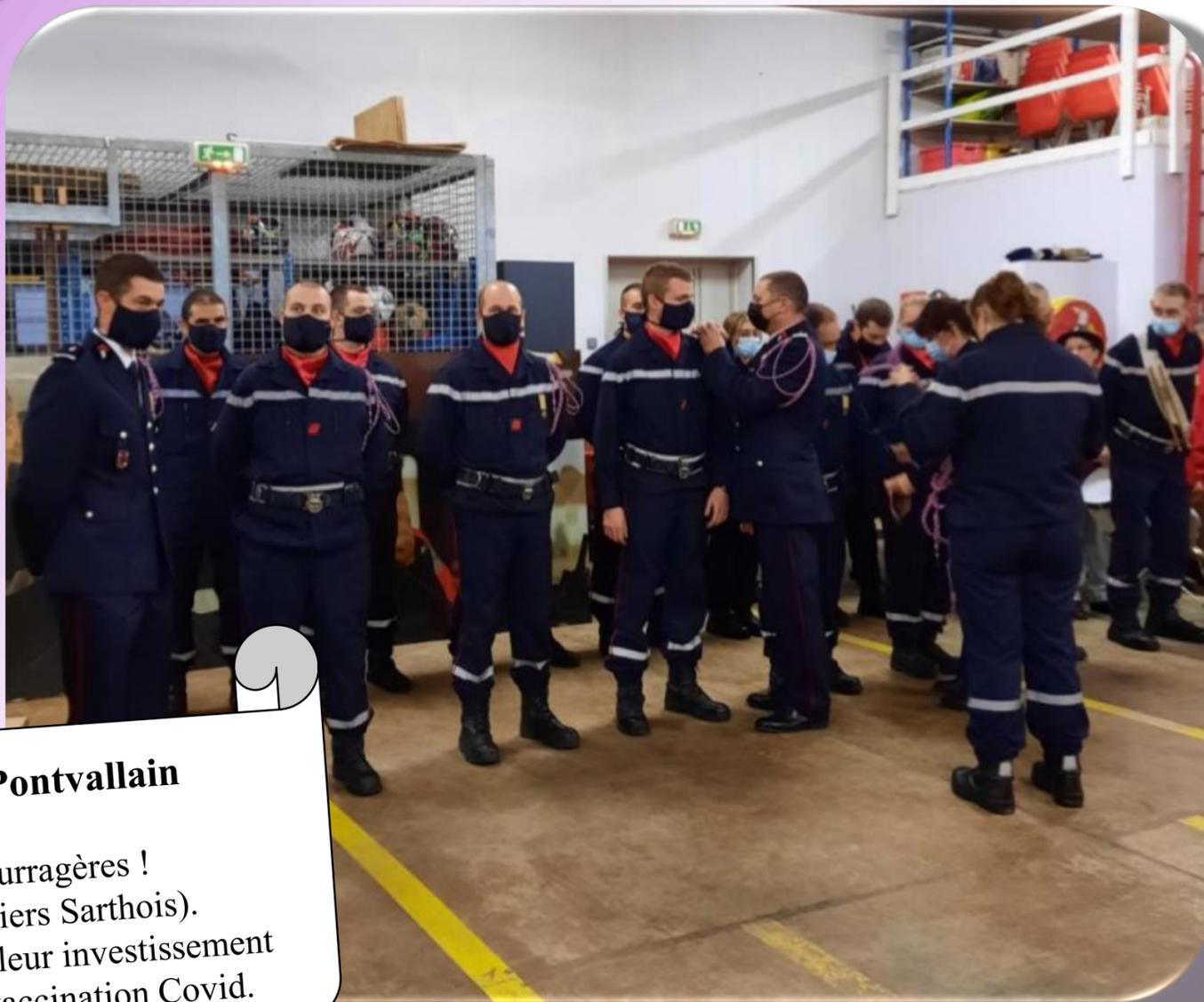
Nous nous associerons à l'association « Culture et Patrimoine » pour faire revivre à tous les passionnés la joie de vivre et de se déplacer en mobylette dans les années 60 ou autres début juillet 2022 et nous vous espérons nombreux pour participer à cette manifestation qui sera certainement riche en bons moments et en bons souvenirs garantis.

A vos mobylettes....

Le Lopette Team



Flash actu



Sainte-Barbe Pontvallain

Remise des fourragères !
(à tous nos Pompiers Sarthois).
Pour les remercier de leur investissement
dans les centres de vaccination Covid.



Retraités depuis plusieurs années, les anciens sapeur-pompiers viennent de vivre un moment pas comme les autres avec la remise de leur insigne !



En 2022, passage à la TEOM

En 2014, le Syndicat du Val de Loir a mis en place la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) pour financer le service de collectes et de traitement des déchets. Depuis, plusieurs facteurs ont fragilisé les services et les finances du Syndicat.

- **Difficultés financières :**

Le coût du service via la redevance repose uniquement sur les seuls « adhérents » au Syndicat du Val de Loir. Or, le Syndicat doit faire face à un nombre significatif de foyers non-inscrits. Par ailleurs, la poursuite des usagers qui n'ont pas réglé leurs factures est très difficile... Les impayés sont à la charge de la collectivité, c'est-à-dire des autres contribuables !

A cela, s'ajoute le fait que le contexte économique n'est pas favorable : les prestations de tri et d'incinération augmentent chaque année, la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) est passée de 3€/tonne en 2020 à 8€/tonne en 2021 pour atteindre 15€/tonne en 2025 et les cours de revente des matières recyclables et des matériaux issus des déchèteries s'effondrent entraînant une baisse des recettes.

Le départ des communes de Cérans-Foulletourte, la Fontaine-St-Martin et Oizé vers d'autres collectivités ont également perturbé l'équilibre financier du Syndicat.

- **Dépôts sauvages persistants :**

Bien que moins importants depuis quelques années, les dépôts sauvages persistent sur le territoire. Outre les désagréments occasionnés par de telles incivilités, leur gestion est coûteuse pour les communes et pour le Syndicat.

- **Recours au tribunal**

Pour faire face à cette situation, et après avoir longuement étudié toutes les possibilités qui s'offraient au Syndicat, les délégués ont voté, lors du comité syndical du 29 juin 2021, le changement de mode de financement du service de collectes et de traitement des déchets ménagers en passant en TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) en remplacement de la REOM à compter du 01/01/2022.

Cette TEOM est basée sur la valeur locative cadastrale.

Le taux, fixé en fonction des besoins pour équilibrer le budget du Syndicat, sera voté courant mars/avril.

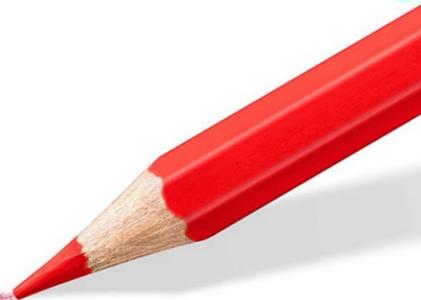
Le montant de la TEOM sera visible sur le relevé de « taxe foncière » envoyé aux propriétaires à l'automne de chaque année.

Concrètement, les foyers ne recevront plus de facture de REOM à compter de 2022 mais le montant de la taxe foncière reçue par les propriétaires en octobre/novembre sera plus élevé.

Les élus du Syndicat du Val de Loir sont conscients qu'il n'existe pas de système idéal mais le passage en TEOM permet de faire contribuer l'ensemble des usagers du territoire.

Pour toute information complémentaire, contactez le Syndicat du Val de Loir au 02.43.94.86.50 ou par mail via contact@syndicatvaldeloir.fr

Numéros Utiles



Mairie

02 43 46 30 30

La Poste 02 43 79 10 37
Cantine 02 43 46 19 26
École 02 43 46 34 36
Accueil Périsc. 02 43 44 90 51
Cdc Sud Sarthe 02 85 29 12 00
Déchetterie Oizé 02 43 77 03 22
Bibliothèque 02 43 44 07 16

Centre des Impôts

La Flèche 02 43 48 54 10
La Suze 02 43 77 31 71

Médecins :

Pontvallain 02 43 79 45 22
Mansigné 02 43 46 14 47
Yvré le Polin 02 43 39 49 70
Cérans 02 43 87 80 12

Dentiste

Yvré le Polin 02 43 87 47 95

Pharmacies :

Pontvallain 02 43 46 31 08
Mansigné 02 43 46 10 46
Yvré le Polin 02 43 87 44 04

La vie de la commune

L'état civil pour cette année 2021, compte 14 naissances, bienvenue à ces bébés !

Et 12 décès comme l'an dernier, beaucoup trop jeunes entre 11 et 86 ans avec une moyenne d'âge de 50 ans et certains par accidents tragiques.

J'aurais une pensée particulière pour Romain et Bertrand qui répondaient toujours présent dans l'organisation des fêtes du village et Michel Paugoy qui a été pompier volontaire. Respectueusement.

Christiane. M



A l'aube de la vie :

Hugo LOUVET 16/06/2021
Gabin RIBAS 29/06/2021
Tiago MAUGER 19/07/2021
Gabriel VERNEAU JOLIVET 31/07/2021
Arthur MAHUT 07/08/2021
Kelio VANNIER 08/08/2021
Lyla-Rose ALLAIRE 19/09/2021
Pharell CORBEAU 24/09/2021
Lena MAHEU 26/11/2021

Une pensée pour nos défunts :

Teddy RUIZ 16/07/2021
Bertrand DELALANDE 19/07/2021
Nicole PARIS 12/10/2021
Romuald BRETAUDEAU 29/10/2021



En bref

Agence postale communale

Lundi : Fermé

Mardi : matin fermé

Jeudi après midi ouvert de 14h00-17h00

Mercredi : Fermé

Jeudi : matin fermé

Jeudi après-midi ouvert de 14h00-17h00

Vendredi : Fermé

Samedi : Fermé

Horaire de la Mairie

Lundi : Fermé

Mardi : 09h00-12h00 et 14h00-17h45

Mercredi : 09h00-12h00 et 14h00-17h45

Jeudi 09h00-12h00

Vendredi : Fermé

Samedi : 09h00-12h00

Bonjour habitants de Requeil,

C'est par le biais de votre journal communal que nous vous informons de l'ouverture depuis le début de cette nouvelle année, au sein de votre village, d'un cabinet d'infirmières libérales, **situé au 6bis rue Charles de Gaulle.**

Nous sommes à votre disposition pour réaliser vos soins quotidiens et/ou ponctuels à domicile, ou bien au cabinet mais sur rendez-vous uniquement. Nous sommes joignables au **06.77.30.40.67 ou au 02.43.79.61.68**

Nous vous adressons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.«

Séverine Mortelmans (Martin) et Cécile Leroy, vos infirmières.

Élections Présidentielle

du 10/04/2022 (1^{ER} Tour) et du 24/04/2022 (2^{ième} Tour) :

Élections Législatives

du 12/06/2022 (1^{ER} Tour) et du 19/06/2022 (2^{ième} Tour) :

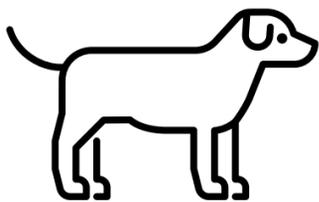
Prévoir justificatif d'identité avec photo obligatoire

Faites-vous connaître en Mairie

Pour les nouveaux arrivants sur la commune,

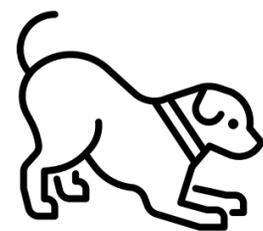
n'hésitez pas à venir vous faire connaître en mairie !

Nous vous transmettrons bon nombre d'informations utiles de votre emménagement (inscription sur les listes électorales, collecte des ordures ménagères ...)



Rappel : merci aux habitants, propriétaire de chiens de mesurer les nuisances sonores récurrentes de leurs « 4 pattes » afin d'éviter les conflits de voisinage.

Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques, tout animal errant doit être récupéré dans les plus brefs délais, sous risque de sanction.



Demande de titres sécurisés (cartes d'identité, passeport...)

Pour toute demande de ces documents, vous devez contacter une mairie habilitée à délivrer ces titres,

la liste de celles-ci est disponible en mairie ou sur le site '<https://passeport.ants.gouv.fr/>'.

N'attendez pas pour effectuer ces démarches car les délais pour le premier rendez-vous peuvent être très longs !

Les titres sont à retirer dans les mairies où vous avez effectué votre demande initiale.

Calendriers 2022

<u>DATES</u>	<u>PROGRAMME</u>
Vendredi 7 Janvier	Vœux du Maire – Salle Socio-culturelle annulation
Lundi 24 Janvier	Assemblée Générale Culture et patrimoine à 20h00
Lundi 27 Janvier	Assemblée Générale des Aînés ruraux à 14h00
Vendredi 4 Février	Assemblée Générale Batterie Fanfare à 20h30
Samedi 5 Février	Portes Ouvertes Batterie Fanfare à 14h00
Samedi 12 Février	Repas des + de 65 ans => Reporté au 11/11/2022
Samedi 5 Mars	Carnaval de la Cabriole, concours déguisement à 15h00
Samedi 19 Mars	Repas dansant de la Batterie Fanfare (soir)
Jeudi 31 Mars	Repas dansant des Aînés ruraux (midi)
Samedi 2 Avril	Repas dansant des années 80 de la Zumba (soir)
Samedi 2 et Dimanche 3 Avril	Expositions des Fils Castéliens à Château l'Hermitage
Dimanche 10 Avril	Premier tour Élections Présidentielles
Dimanche 17 Avril	Chasse aux Œufs à château l'Hermitage à 15h00
Dimanche 24 Avril	Deuxième Tour Élections Présidentielles
Lundi 25 Avril	Tournoi Billard au Mille Club dès 8h00
Jeudi 28 Avril	Concours de Belote des Aînés Ruraux
Vendredi 29 Avril	Loto de l'AS Foot
Dimanche 1^{er} Mai	Vide-Greniers
Dimanche 8 Mai	Commémoration de l'Armistice du 8 Mai 1945
Dimanche 22 Mai	Fête Médiévale des Pays d'Art et d'Histoire à Château L'Hermitage
Dimanche 12 Juin	Premier Tour des Élections Législatives
Dimanche 19 Juin	Zumba en fête à 15h00
Dimanche 19 Juin	Deuxième Tour Élections Législatives
Samedi 25 Juin	Repas extérieur Fête de la Musique
Dimanche 26 Juin	Kermesse de l'école et de la Cabriole au Stade